

Déclaration sur l'honneur de l'origine des fonds

à remplir pour tout versement libre dès 8 000 € et versements programmés mensuels supérieurs à 665 €

L'article L. 561-10-2 du Code monétaire et financier prévoit que les Institutions de prévoyance effectuent un examen renforcé de toute opération particulièrement complexe ou d'un montant inhabituellement élevé ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite. Dans ce cas, elles se renseignent auprès du client sur l'origine des fonds et la destination de ces sommes ainsi que sur l'objet de l'opération et l'identité de la personne qui en bénéficie.

En application des articles 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, des articles 324-1 et suivants, 421-2-2, 421-5 du Code pénal et de l'article R. 931-43 du Code de la Sécurité sociale, le Groupe AGRICA vous demande de compléter la présente déclaration pour tout versement libre supérieur ou égal à 8 000 € ou tous versements programmés mensuels supérieurs à 665 €.

→ Vos références

Référence d'une pièce d'identité* (joindre la copie) :

Demeurant à l'adresse suivante :

Profession(s) actuelle (s) :

* Sont considérées comme pièces d'identité : la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire, le titre de séjour ou tout autre document répondant aux critères de l'article R. 561-5 du Code monétaire et financier et en cours de validité.

→ Vos versements sur le régime de retraite supplémentaire

Origine des fonds : Salaire
 Héritage
 Vente d'actifs immobiliers
 Vente d'actifs mobiliers
 Autre, le préciser :

Préciser la nature des opérations et la date :

Mode de paiement du versement : Prélèvement d'un compte, préciser la banque et le titulaire du compte :

Chèque (nom du titulaire du compte à débiter si différent de la personne effectuant le versement sur son compte de retraite supplémentaire) :

Chèque de banque

Chèque de notaire

→ Déclaration et information

- Je certifie sur l'honneur que les sommes versées au titre de ce contrat n'ont pas une origine délictueuse au sens des articles L. 562-1 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal relatifs au blanchiment des capitaux et au financement des entreprises terroristes et l'article L. 561-15 du Code monétaire et financier relatif à la fraude fiscale.
- Je suis informé(e) que les données personnelles communiquées par mes soins au GIE AGRICA sont nécessaires pour traiter ma demande et assurer le respect des contraintes juridiques qui s'impose à tout établissement soumis aux articles 561-2 et suivants du Code monétaire et financier.
- J'ai bien noté que je dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données me concernant dans le respect des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Ce droit est exercé à tout moment en écrivant à : Groupe AGRICA – CCPMA PRÉVOYANCE – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris Cedex 08.

Fait à :

Le :

Signature